



Commission administrative paritaire des Techniciens de recherche du 21 novembre 2011

Présents côté administration: Marc OBERLIS (président ; sous-directeur des métiers et des carrières), Georges COSTES (supp. ; Observatoire de l'avancée scientifique et territoriale de l'inventaire), Philippe MOREL (supp. ; Secrétaire général Drac lorraine), Sylvie MAX-COLINARD (supp. ; Adjoint au chef du département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie), Jean-Pierre GANIER (supp. ; Adjoint au chef de bureau des ressources humaines DG Pat.), Bernard RANDOIN (supp. ; Adjoint au sous directeur de l'archéologie), Anne GADRAS (expert ; chef de bureau de la filière scientifique)

Présents côté représentants du personnel: Jean-François MARIOTTI (UNSA), Nathalie CAHOREAU-MAUMONT (UNSA), Marie-Pascale DECARRARA (UNSA supp.), Gautier BASSET (CGT), Vincent GARENAUX (CGT), Georges CAMILLE (CGT supp.), Patrice CAMBRA (FSU), Alexandre FRANCOIS (FSU).

Dans le sens de l'ordre du jour:

1/ Approbation du PV de la précédente CAP du 26/05/2011:

Rectification du paragraphe 5 du point 4 et de la page 4:

"il s'interroge sur le mode de communication des résultats transmis aux candidats qu'ils soient admis ou non" à la place de "il émet une réserve sur le classement des candidats admis aux concours"

Sous cette réserve, le PV du 26/05/2011 est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation du règlement intérieur de la CAP:

L'administration propose des modifications du règlement intérieur de la CAP des TR qui sont :

- Modification de l'article 3:

Suppression du mot "TITULAIRE" en 3.2 et suppression des paragraphes 3.3 et 3.4

- Modification de l'article 12 : Après avoir rayé des mentions et après l'ajout d'une phrase, l'article devient :

"Les représentants suppléants de l'administration et du personnel peuvent assister aux réunions de la commission. Ils ne participent au vote que s'ils remplacent un représentant titulaire défaillant"

Et la suppression du 12.2

Les représentants des TR soulignent que le délai entre la réception des documents et la CAP a été très court. Le temps de préparation, notamment sur la question du règlement intérieur a donc été très rapide. De plus, au vu des modifications proposées par l'Administration (qui n'ont été connues qu'en séance), il est difficile de réétudier le règlement, dans sa totalité, dans le temps imparti de la CAP. C'est pourquoi, les représentants des TR demandent la possibilité d'amender le règlement lors de la prochaine CAP.

L'administration approuve cette demande.

Sous cette réserve, le règlement intérieur de la CAP est approuvé à l'unanimité.

3/ Désignation des représentants du personnel aux commissions de réforme:

Alexandre FRANCOIS (FSU) et Jean-François Mariotti (UNSA) sont désignés.

4/ Mutations et détachement:

La CAP émet un avis favorable au détachement de Madame Dominique MARTOS-LEVIF du poste d'infirmière (SG/SRH) vers le poste de Technicien de recherche (DG1-PAT).

5/ Nomination au choix dans le corps des TR au titre de 2012:

Les membres de la CAP donnent un avis favorable à Madame LE NEINDRE Arlette pour sa nomination dans le corps des TR.

6/ Questions diverses:

- Fusion des TR avec les Secrétaires de Documentation (Sec Doc)

Les représentants ont indiqué le rejet catégorique par les TR du projet de fusion de leur corps avec celui des Sec Doc. Ils demandent à l'administration qu'elle est sa position sur ce sujet.

L'administration reconnaît d'emblée le caractère artificiel et non satisfaisant d'un tel projet de fusion. Elle le décrit comme "*le mariage de la carpe et du lapin*" en reconnaissant l'hétérogénéité des 2 corps. Il est indiqué que l'administration n'y est pas favorable. En lieu et place, elle soutient l'option qui prévoit la fusion interministérielle des corps de la Recherche. Ces futurs corps seraient composés de TR, de AI, de IE et de IR issus des ministères de la Culture, de l'Education Nationale et de la Recherche.

En tout état de cause, l'administration a indiqué à maintes reprises l'abandon du principe de fusion TR-Sec Doc en reconnaissant sa nature artificielle et inadaptée.

Les représentants du personnel ont fait valoir les avantages d'une fusion interministérielle en terme de carrière et de mobilité. L'identité "Recherche" des corps serait ainsi préservée. En

outre, ce scénario offre une solution à la situation "difficile" que connaissent les Informaticiens relevant du corps des TR car des profils adaptés existent au sein des autres ministères.

- Concours AI, IE

Les représentants ont demandé pourquoi les postes du dernier concours d'ingénieurs d'études étaient fléchés. Ils ont exprimé leur étonnement devant cette pratique et ont souligné que cet affichage a conduit un certain nombre de TR à ne pas postuler alors même qu'ils auraient pu le faire d'autant que les listes complémentaires de ces concours ne retiennent que les capacités des postulants à exercer des missions d'ingénieur, cet affichage n'a-t-il pas réduit fortement les chances d'un grand nombre de candidats ?

L'administration indique que cela ne se reproduira pas pour les prochains concours.

Les représentants ont également souligné la rareté des concours AI, IE et IR.

L'administration en prend note.

- Prime sur la participation à la recherche:

Pour 20% des effectifs, les primes peuvent atteindre le 2ème plafond réglementaire, quel est le mode d'attribution de ces primes et comment cette dernière information est-elle diffusée aux chefs de service et d'établissement?

L'administration indique qu'un mail sera envoyé aux représentants sur ces questions.

7/ Approbation des résultats de l'examen professionnel pour l'accès au grade de TR de classe exceptionnelle au titre de 2011:

La liste des agents retenus par le jury de l'examen professionnel est approuvée. Quatre agents sont promus en classe exceptionnelle : Alexandre FRANCOIS (LRMH, Champs-sur-Marne), Florence MOUSSET (SRA Lorraine), Christelle LAGATIE (SRA Champagne-Ardenne), Tristan YVON (SRA Guadeloupe)

8/ Promotion au choix pour l'accès au grade de TR de classe exceptionnelle au titre de l'année 2012:

Un avis favorable est donné pour l'accès au grade de TR de classe exceptionnelle à Roselyne ALIACAR (Département des programmes numériques) et à Etienne MANTEL (SRA Haute-Normandie)

9/ Promotion au choix pour l'accès au grade de TR de classe supérieure au titre de l'année 2012:

Un avis favorable est donné pour l'accès au grade de TR de classe supérieure à Nathalie CAILLET (SRA Limousin), Annie DEMANGE (Bureau mouvement œuvres et régie) et Fabien FOHRER (CICRP)